

Séminaire de Réflexion sur l'environnement

THEME :

L'IMPACT DES ACTIVITES DES
INDUSTRIES EXTRACTIVES SUR
L'ENVIRONNEMENT

PANEL 3
LES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES
DES ACTIVITES
DES INDUSTRIES EXTRACTIVES
SUR LES POPULATIONS RIVERAINES

Contribution présentée par
Monsieur AHIPO Hori Gilbert
Préfet de Région Hors Grade
Inspecteur des Services de
l'Administration du Territoire

LES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DES ACTIVITES DES INDUSTRIES EXTRACTIVES SUR LES POPULATIONS RIVERAINES

Le thème soumis à notre analyse est intimement lié au thème suivant à savoir «la planification du développement local et du bien être des communautés riveraines des sites des industries extractives».

Il est évident que pour concevoir une planification rationnelle et réaliste d'un développement local durable, il est d'une nécessité impérieuse de s'appropriier les impacts socio-économiques des activités des industries extractives sur les populations riveraines, lesquelles populations vont connaître des mutations profondes et multiples :

- Réorganisation sociale.
- Mutation spatiale.
- Bouleversement des mécanismes et des fondamentaux de l'économie locale.
- Réadaptation des équipements sociaux.
- Modification de l'écosystème avec les mutations au niveau de la flore et la faune.

Avec l'installation et le développement d'une industrie extractive, c'est un monde nouveau qui naît pour les populations riveraines.

C'est ce monde nouveau que les décideurs doivent appréhender, maîtriser, pour mieux le réorganiser dans toutes ses composantes, bien sûr au profit des populations, et ce, dans une perspective de développement durable, qui tienne compte des objectifs du millénaire.

Ce module, dans son déroulement, sera principalement soutenu par l'expérience acquise pendant nos trente années d'administration territoriale (loin des chapelles scientifiques, livresques, théoriques) trente années au cours desquelles à travers plusieurs régions de la Côte d'Ivoire, nous avons dû avec les populations être confrontés à moult difficultés liées à la mise en œuvre de certains projets de développement intégré.

Ce module distribuera sa matière selon trois axes principaux :

- I) Mutations socio-économiques, du milieu physique et humain.
- II) Les erreurs du passé à éviter.
- III) Pistes de réflexion pour une meilleure prise en charge des populations.

I) Mutations socio-économiques, du milieu physique et humain

Pour les populations riveraines, l'installation d'une industrie extractive est un événement majeur dont les impacts vont modifier considérablement l'occupation spatiale, l'organisation sociale, l'économie locale et régionale. Ce sont des mutations profondes, des bouleversements tout courts qui vont être constatés. C'est pourquoi les autorités publiques doivent se mettre en mission pour accompagner les populations riveraines, afin d'une meilleure adaptation aux nouvelles données socio-économiques.

1) Modification de l'espace habité ou cultivé

a) La phase de prospection, de délimitation, de layonage,
entraînent déjà des perturbations sociales et économiques :

- Des layons peuvent traverser des plantations ou des sites habités.
- La présence de topographes, pédologues, géologues et de tout technicien, perturbe la quiétude des riverains, et crée en eux des angoisses et des incertitudes quant à leur avenir.

b) La détermination des espaces, et l'implantation des premières installations.

A cette étape, il peut avoir des délocalisations des sites habités, des destructions de plantations ; D'où la nécessité d'une campagne intense d'information et de sensibilisation des populations riveraines (nous y reviendrons).

2) Les mutations socio-économiques à la phase de 'exploitation effective de l'industrie extractive

a) Délocalisation de populations :

- Destruction de cultures vivrières et pérennes.
- Destruction de la flore.
- Naissance de nouveaux sites habités, cosmopolite.
- Flux de nouvelles populations.
- Brassage de populations autochtones, allochtones et étrangères
- Naissance de problèmes de cohabitation et d'intégration sociale.
- Etc...

b) Avec la destruction de cultures et la délocalisation de certaines populations, il y a perte de revenu et de pouvoir d'achat.

- Risque de paupérisation des populations.
- Risque de précarisation des conditions de vie.
- Résurgence des problèmes liés à la promiscuité.
- Des populations rurales aspirent soudainement à des emplois salariés vu que leurs plantations sont détruites, et des terres arables libérées au profit des équipements liés à l'installation de l'industrie extractive.

Comme dit plus haut, c'est un véritable bouleversement, un monde nouveau surgit avec son cortège de problèmes nouveaux. L'équilibre naturel est rompu.

N.B. : Cet exposé ne sera pas seulement théorique mais soutenu par des exemples s'inspirant d'anciens projets de développement initiés en Côte d'Ivoire à savoir :

- Ex AVB
- Construction du barrage de Kossou
- Palm industrie
- Tortya – Mine d'or de Hiré
- Etc...

II) Les erreurs du passé à éviter

Comme longuement expliqué et commenté au paragraphe précédent, les populations vont vivre un véritable psychodrame, leur milieu naturel depuis l'aube des temps est en pleine mutation. D'où la nécessité d'une intense campagne d'information et de sensibilisation.

1) Nécessité d'une enquête sociologique

Très souvent les populations se trouvent devant le fait accompli. Et ce sont des techniciens (économistes, sociologues, même des politiciens) qui décident de tout en lieu et place des populations, sans prendre contact avec le terrain. L'enquête sociologique est donc un préalable incontournable avant même l'exécution des tous premiers travaux.

2) Développer une véritable campagne de communication auprès des populations

Le projet ne doit pas être gardé secret. L'on ne doit pas donner l'impression que le projet ne concerne pas les populations. Ces populations doivent être informées de toutes les étapes, de tous les détails de la mise en place dudit projet.

Cette campagne de sensibilisation doit amener les populations riveraines à s'appropriier ledit projet, à y adhérer pleinement et à soutenir son installation.

Dans cette perspective, les autorités locales (Préfets, Sous-préfets, Députés, Maires) ont un rôle de premier plan à jouer. D'ailleurs, le Préfet est le représentant légal et institutionnel du Président de la République, du Ministre etc...

Le Préfet est le représentant de l'Exécutif, l'incarnation de l'Etat et le symbole de la République. Il ne peut donc être en dehors de la mise en place d'une tel projet (rappeler des cas où l'exclusion de l'autorité préfectorale a posé problème).

3) La politique d'indemnisation

L'Etat doit éviter de donner l'impression qu'il fait une faveur aux populations riveraines en les indemnisant. Non ! L'Etat ne fait pas de l'aumône.

- a) L'indemnisation doit prendre en compte les aspirations réellement exprimées par les populations. C'est pourquoi, il faut sortir du carcan de la mauvaise pratique qui consiste à distribuer de l'argent. Non seulement cet argent ne contribuera en rien à l'épanouissement des populations, mais son partage a toujours créé d'énormes problèmes sociaux.
- b) Il faut éviter de construire ou équiper uniquement des écoles, centres de santé, des foyers polyvalents etc... L'indemnisation doit privilégier la mise en place d'une politique hardie de développement local, s'appuyant sur des perspectives génératrices de revenus. Pas seulement à court terme mais dans une perspective de développement durable.

(L'exposé qui suit nous édifiera éloquemment sur la planification d'un développement durable)

III) Quelques pistes de réflexion

Nous n'avons pas la prétention de donner des leçons, cependant,

- Il n'est pas inutile de rappeler que l'Etat en indemnisant les populations, ne leur fait pas une faveur.
- La prise en compte intégrale des aspirations des populations doit être une obligation régaliennne.
- Toutes les dispositions doivent être prises afin que l'installation d'une Industrie extractive n'entraîne pas une paupérisation des populations mais contribue plutôt à un véritable essor économique.
- Pour ce faire, il faut créer un comité permanent de suivi, composé des représentants de toutes les couches sociales. Il aura pour mission au plan local de coordonner toutes les actions de développement qui seront entreprises au profit des populations. Il sera l'interface entre les populations et l'Etat, les populations et les dirigeants de l'industrie extractive. A ce niveau le rôle des autorités locales est primordial.

CONCLUSION

Les travaux en commissions permettront sûrement de rentrer dans les détails d'un tel séminaire, dont l'importance n'échappe à personne.

Au terme de ce module, l'on doit avoir en permanence en conscience que l'actualité nationale et internationale nous enseigne au quotidien que là où les populations ont l'impression que la manne issue des industries extractives leurs échappe entièrement, les appauvrit, il y a des troubles sociaux aux conséquences incalculables qui portent atteinte à l'intégrité du territoire.

Pour exemple, la rébellion du Delta du Niger, au Nigeria, chez nous en Côte d'Ivoire, les barricades posées par les populations de Jacquerville pour bloquer le pipeline. Les populations d'Adjué, toujours à Jacquerville avaient occupé la station pour promesses non tenues.

Au moment où les activités des industries extractives prennent de plus en plus d'importance, il serait salubre pour notre pays et pour les populations riveraines, qu'il soit élaboré un code ou bien un cahier de charges, validé, qui tienne compte de tous les exigences d'un développement durable, lequel cahier de charges devra s'imposer à tous les investisseurs dans le domaine des industries extractives.

Je vous remercie pour votre aimable attention, et merci aux organisateurs de ce séminaire de m'avoir fait l'honneur de me coopter pour partager ma riche expérience du terrain à travers toutes les régions de la Côte d'Ivoire.